



Le Journal de l'AST

Édition Avril 2015

A la une : *Anticiper et accompagner la dépendance de vos proches avec l'appui de l'AST*

L'Origine de l'intervention

Depuis 2011, les premières générations du baby-boom ont atteint l'âge de 65 ans. Cette particularité démographique associée à l'augmentation de l'espérance de vie a pour conséquences une progression du nombre de personnes âgées en France (20% de la population a plus de 65 ans en 2015) et une hausse continue du nombre de centenaires (hausse de 8% par an). La plupart des personnes âgées de plus de 75 ans vivent à domicile ou chez un parent. L'âge moyen d'entrée dans une maison de retraite est aujourd'hui supérieur à 80 ans. Ce sont souvent les proches de la personne âgée qui sont amenés à soutenir leurs parents au quotidien et à effectuer les démarches nécessaires. En effet, les enfants sont soumis à l'obligation légale d'assistance à leurs ascendants (code civil art.205 9/3/1891).

Le Contexte : L'accompagnement d'un proche vieillissant est une préoccupation de plus en plus présente pour les salariés. Cela a des répercussions sur un plan personnel mais peut également avoir un impact sur le plan professionnel. Les salariés sont contraints de prendre du temps sur leur activité professionnelle pour réaliser des démarches administratives et accompagner leurs parents âgés dépendants. Ces démarches parfois complexes, la méconnaissance des dispositifs, les pressions liées aux attentes des proches, l'urgence de certaines situations sont sources d'inquiétudes, de mal-être et de stress qui rendent les salariés moins disponibles et moins performants.

Les Demandes : Jean souhaite connaître les dispositifs qui permettraient à son père dépendant de rester à domicile, Jacques voudrait demander des CESU pour payer une aide-ménagère à sa mère mais ne sait pas où s'adresser pour les obtenir ; Béatrice s'inquiète de laisser sa mère seule à la maison car elle chute régulièrement ; Pascal voudrait faire une demande d'APA pour son frère ; Christine est préoccupée par les dépenses irrationnelles de sa mère et voudrait s'informer sur la tutelle, Isabelle cherche en urgence une maison de retraite pour ses parents...

L'Accompagnement de l'AST : Face à toutes ces situations, l'AST propose aux salariés de les accompagner, de les orienter et de les soutenir dans leurs démarches. Elle fait le point sur les besoins et attentes du salarié ainsi que sur les démarches déjà engagées. Elle les informe sur leurs droits, les dispositifs existants, et les options possibles en fonction de chaque situation. L'AST lorsque c'est nécessaire sollicite son réseau médico-social pour répondre aux urgences, elle peut aider à la rédaction de courriers et à la constitution de dossier. Elle assure un suivi du salarié pour lui permettre d'anticiper les différentes évolutions de la dépendance de ses proches et ainsi prévoir avec lui les aménagements qui seront nécessaires à l'avenir...

Les conseils de l'AST

Pour les salariés :

=>Prévenir le coût financier du vieillissement pour éviter la précarisation de la personne âgée et la charge budgétaire supplémentaire pour les proches soumis à l'obligation d'assistance (à noter par exemple que le coût d'une maison de retraite est aujourd'hui compris entre 1800€ et 3000€/mois).

=>Anticiper les démarches pour ne pas être pris de court par des délais parfois très longs et ainsi se prémunir notamment dans le cas de placement en urgence non préparé, ou encore d'une demande de mise sous tutelle.

=>Ne pas rester seul face à ses interrogations concernant la dépendance et le vieillissement : l'AST est un interlocuteur privilégié qui peut vous écouter, vous informer, vous conseiller et vous orienter.

Pour l'entreprise :

=>La mise en place d'information collective à destination des salariés sur l'accompagnement des proches vieillissants est un outil d'amélioration du bien-être des salariés.

Que faut-il retenir

La soudaine dépendance d'un proche est une problématique personnelle qui n'est pas sans conséquence sur l'activité du salarié qui y est confronté.

Lui donner la possibilité d'être accompagné par un professionnel tel que l'AST sur son lieu de travail c'est se garantir d'absences imprévues, mais aussi au final de bénéficier d'une plus grande disponibilité et de plus d'investissement du salarié.

L'accompagnement de l'AST autour de cette problématique est une plus-value dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Pour plus d'informations

Notre dossier complet sur notre site :
<http://www.castie-ssie.fr/335158076>

Lexique

AST : Assistante Sociale du Travail /**CESU :** Chèque Emploi Service Universel/
APA : Aide personnalisée à l'autonomie